

2024/033  
DK

DEPARTEMENT  
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE LENS

VILLE DE  
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 9 avril,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,  
En suite de convocation en date du 22 mars,  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,  
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de  
Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Corinne  
LEFEBVRE, Aline SZYMCZAK et Monsieur Robert UNTERFRANC, absents excusés,  
Monsieur David GUIDE est désigné secrétaire de séance.

**Objet : Établissement de mandats administratifs - remboursement adhésion au séjour neige**

Les membres du Conseil Municipal sont informés que trois familles ont fait une demande de remboursement de l'acompte versé d'un montant de 60,00 € pour leur enfant qui n'a pas pu participer au séjour neige du 2 au 9 mars 2024.

Considérant le caractère légitime de ces demandes, les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire à établir trois mandats administratifs de 60,00 €, soit un montant total de 180,00 €, correspondant aux acomptes versés par les familles au titre du séjour neige 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 15 avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205237-20240409-del-090424-079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024



Le Maire,

**Daniel KRUSZKA**